



Opération de Développement Rural de Fauvillers

Compte rendu de la réunion de la CLDR, le 09/12/2025 en visioconférence

Réf. : \FAUVILLERS\06- CLDR\2025\20251209 visio BP\Fauvillers 20251209 PV visio CLDR Patrimoine BP.docx

Participants

CLDR : 6 participants et 4 excusés (voir liste en annexe)

FRW : Mme Sophie Orban et Mme Clémentine Descamps, agents de développement

Ordre du jour

- Lancement d'un nouveau budget participatif à Fauvillers
- Divers
 - › Information et calendrier de l'action patrimoine

Budget participatif

Contexte

Lors de la dernière réunion de CLDR, les membres de CLDR présents ont approuvé à l'unanimité le lancement d'une seconde édition du budget participatif dans le cadre de la mise en œuvre du PCDR. Néanmoins le quorum citoyen n'ayant pas été atteint, ce point est à nouveau présenté et soumis au vote de la CLDR.

Pour cette seconde édition, le budget participatif se calquera à nouveau sur le modèle wallon mis en place dans le cadre de la politique de développement rural. Si les documents de référence et le processus resteront similaires, le budget sera revu à la baisse, avec une part communale à 5.000 euros. En cas d'accord de la Région wallonne, une part régionale supplémentaire de 5.000 euros viendrait compléter le budget, pour arriver à 10.000 euros.

En contrepartie du subside octroyé, la Région wallonne impose des conditions spécifiques :

- Le porteur de projet doit être une personne morale ou un collectif de 5 citoyens au moins.
- Les projets se trouvent sur le territoire communal et sur le domaine public.
- Ils correspondent aux objectifs du PCDR.
- Le comité de sélection des projets est la CLDR.
- Les projets peuvent être réalisés par la Commune ou le porteur de projet s'il s'agit d'une personne morale (ASBL).
- Les dépenses éligibles sont des investissements touchant le cadre de vie ou des dépenses matérielles pour la concrétisation d'un événement à portée communale.
- Si le budget global est dépassé, on procède à un vote citoyen via une plateforme numérique ; dans ce cas, le vote citoyen compte pour 50%, ainsi que la sélection par la CLDR.
- Trois documents de référence sont à utiliser (règlement, formulaire de candidature et grille d'évaluation).

Ligne du temps

Le timing envisagé est le suivant.

À noter qu'au préalable, la Commune doit avoir reçu un arrêté ministériel d'octroi de la subvention suite à l'envoi de sa demande auprès du SPW-DDR.

Phase 1 : Appel et sélection

- Avril-Mai 2026 – lancement du budget participatif et communication vers la population
- Mi-juin 2026 – dépôt des dossiers (par mail, en format papier ; aide technique pour remplir le formulaire ; mise à disposition de l'EPN)
- Juillet 2026 – CLDR/comité de sélection : examen de la recevabilité des dossiers et établissement de la liste des projets. **Si le montant de l'ensemble des projets recevables est inférieur à 10.000€ → transmission de la sélection au Collège pour l'annonce des résultats.**

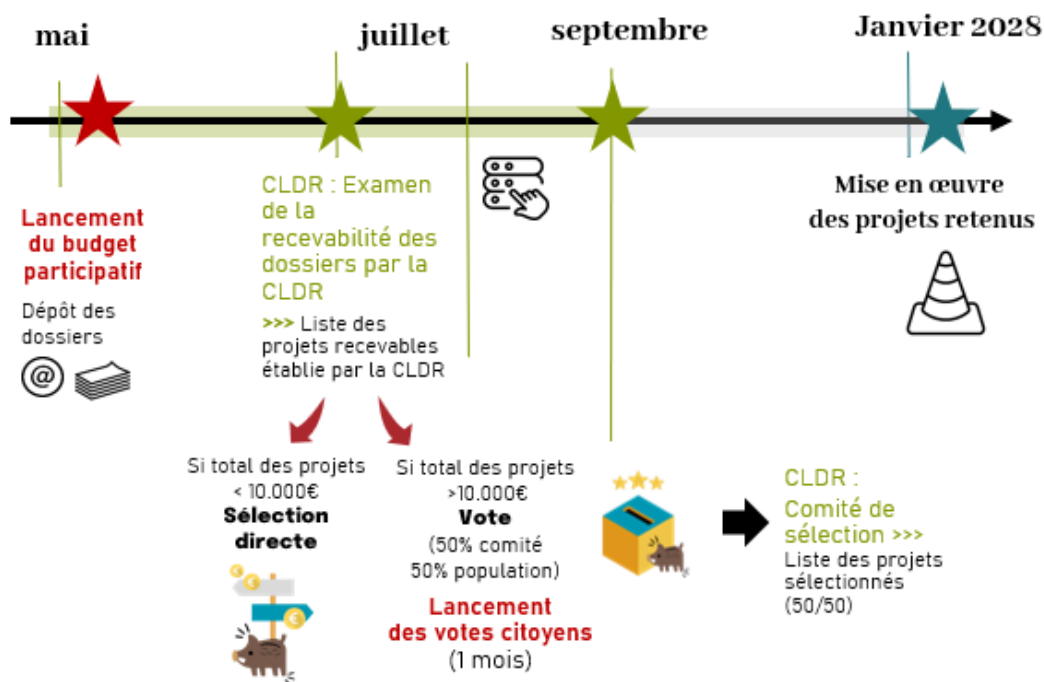
Phase 2 : Votes citoyens

!!! Si le montant de l'ensemble des projets recevables est supérieur à 10.000€ !!!

- Août 2026 – votes citoyens via la plateforme FRW, à hauteur de 50% (chacun a un budget théorique à dépenser pour soutenir ses projets préférés)
- Septembre 2026 – CLDR/comité de sélection : analyse qualitative des dossiers recevables (pour 50%) → **établissement de la liste des projets sélectionnés et transmission au Collège pour annonce des résultats.**

Réalisation des projets retenus

Pour début 2028 - Réalisation des projets et transmission du rapport final dans les 2 ans de la notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention.



Au cas où le subside régional ne serait pas octroyé, le règlement communal pourra être assoupli et le montant financé par projet augmenté à 50% maximum du budget total de 5.000€ (soit 2.500€) pour avoir des projets un peu plus conséquents.

→ La CLDR marque son accord pour lancer ce budget participatif en 2026 et valide son rôle en tant que comité de sélection.

Divers - Mise en place d'une action patrimoine

Contexte

Le PCDR comporte deux fiches-projets liées au patrimoine : une fiche immatérielle « L2-IM-07 Information et sensibilisation au patrimoine local » et une fiche matérielle « L2-M-06 Restauration et valorisation d'éléments patrimoniaux locaux ». Suite à la dernière réunion de CLDR, lors de laquelle différents projets et initiatives déjà initiés sur le territoire au niveau patrimonial ont été présentés, la CLDR a décidé d'activer ces deux fiches au travers des actions suivantes :

Suites de l'action « Fauvillers d'Antan »

En lien avec la FP « L2-IM-07 Information et sensibilisation au patrimoine local »

La CLDR sera associée à la réflexion sur la valorisation de cette action et sa réédition tous les deux ans. Pour ce faire, plusieurs idées et thèmes ont été proposées :

1. Valoriser le travail réalisé dans le cadre de la première édition

- › Installation des bâches dans les villages
- › Diffusion sur les médias communaux (site internet, Facebook, bulletin communal, ...)
- › Pose de panneaux dans les villages avec des photos d'avant prises au même endroit (« faire parler les maisons ») >>> à voir si le budget de 6.000 euros de la Commission patrimoine le permettrait.

2. Organiser une nouvelle édition portée par la CLDR

- › Donner un fil conducteur / un thème spécifique à chaque édition
 - Cibler l'édition 2027 sur les villages (Métiers / commerces / Ecoles / photos de classe / Cérémonies / cimetières / églises / Activités en lien avec le tram, avec les capsules audios réalisées dans le cadre du projet « Mémoire du tram ».
>>> Vu la difficulté à trouver des photographies des villages plus éloignés de la ligne du tram, il faudra prendre contact avec les Anciens.
 - Cibler l'édition de 2029/2030 sur les 200 ans de l'Indépendance de la Belgique en lien avec le défilé de chars illustrant chaque village fait en 1980 pour les 150 ans de l'indépendance.
>>> La CLDR recherchera des traces de ce défilé (photos, vidéos, ...), ainsi que les personnes dans les villages ayant participé à la confection des chars.
- › Techniques / Mise en valeur :
 - * Animation des images par l'intelligence artificielle
 - * Fondus de photos avant/maintenant
 - * Étayer le Ravel ou les villages avec les photos d'antan (via QR codes)
 - * Recueil de témoignages liés aux photos/cartes postales à filmer ou enregistrer
 - * Création d'une pièce de théâtre / d'un projet avec les écoles (par exemple : Reconstitution d'une classe d'antan)
 - * Organisation d'un rallye dans les villages pour retrouver les photos anciennes

Valorisation et sauvegarde d'éléments patrimoniaux dans le cadre du PCDR

En lien avec la FP « L2-M-06 Restauration et valorisation d'éléments patrimoniaux locaux ».

Dans la continuité de l'inventaire patrimonial mené par la Commission patrimoine et en s'appuyant sur le budget de 6.000 euros qui lui est réservé, la CLDR est invitée à réfléchir à la sélection d'éléments patrimoniaux à valoriser. Néanmoins, la majorité des membres actuels n'ayant pas pris part à celui-ci, l'objectif premier sera de le rendre consultable afin que chaque membre puisse en prendre connaissance.

Cette action sera donc initiée en deux temps :

- › **Valorisation de l'inventaire du patrimoine, des capsules vidéo sur le patrimoine et des capsules audio du projet Mémoire du tram**
 1. Hébergement sur le site communal ou un site dédié
 - › Le site du PNHSFA a été modifié et les éléments relatifs au projet Mémoire du tram n'y sont plus hébergés.
 - › La FRW rassemblera tous les matériaux disponibles en lien avec la Mémoire du tram (capsules audio, contenu des panneaux, ...).
 - › Contacter M. Sylvain Cotman, le chargé de communication, pour voir ce qu'il est possible de faire au niveau du site internet communal.
 2. Diffusion
 - › Donner un fil conducteur (thèmes / villages) avec localisation sur carte
 - › Organiser une sorte de rallye touristique ?

- › **Sauvegarde patrimoniale**
 - À mener en partenariat avec le PNHSFA
 - 1. Sélection d'éléments à sauvegarder
 - › Revoir l'inventaire par village pour le mettre à jour
 - › Choisir les éléments à restaurer ou valoriser
 - › Recherche de subsides
 - 2. Réalisation de croquis d'anciens éléments du patrimoine local qui n'existent plus grâce à la mémoire des Anciens
 - › Exemple de l'ancien lavoir de Sainlez dont se souvient bien M. François Chevigné.

→ Afin de poursuivre la réflexion, **la prochaine réunion de CLDR est programmée le 12 février 2026 à 20h00 à la salle du Conseil communal.**

Voici les missions proposées à la CLDR pour cette réunion :

Pour Fauvillers d'Antan :

- Les membres de la CLDR identifient dans chaque village des Anciens qui pourraient apporter un témoignage, disposer de cartes postales, ... Ultérieurement, ils prendront contact avec eux.
- Ils recherchent des traces du défilé des 150 ans de l'Indépendance (images, personnes y ayant pris une part active, ...).

Pour la valorisation du patrimoine :

- La FRW envoie un mail aux membres avec l'inventaire patrimonial et le recensement du petit patrimoine.
- Les membres de la CLDR prennent connaissance de l'inventaire pour la réunion.

Sophie Orban et Clémentine Descamps,
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 09/12/2025

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
M.	Bastin	Fabrice	Burnon	
M.	Catry	Jean-Marc	Fauvillers	
Mme	Colson	Agnès	Fauvillers	
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine	X
Mme	Hubart	Agnès	Warnach	
Mme	Mariscal	Geneviève	Bodange	

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Gangler	Chantal	Tintange	
Mme	Jacquet	Marie-Laure	Wisembach	X
Mme	Toussaint	Sylvie	Strainchamps	X
M.	Verbauwhede	Philippe	Bodange	